



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2020-09008

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Préfecture - Cabinet - BRE

37-2020-09-04-002 - arrêté organisant la suppléance de Mme la secrétaire générale (1 page)

Page 3

Préfecture - Cabinet - BRE

37-2020-09-04-002

arrêté organisant la suppléance de Mme la secrétaire
générale

ARRÊTÉ
organisant la suppléance de Madame la Secrétaire Générale d'Indre-et-Loire

La préfète d'Indre-et-Loire
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment le second alinéa de son article L221-2,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 1° de l'article 43 et le II de l'article 45 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Marie LAJUS en qualité de préfète du département d'Indre-et-Loire ;

Vu le décret du 26 novembre 2019 portant nomination de Mme Nadia SEGHIER en qualité de secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

Vu le décret du 23 juillet 2018 portant nomination de M. Philippe FRANÇOIS en qualité de sous-préfet de Loches ;

Considérant l'absence de Madame la secrétaire générale de la Préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1 M. Philippe FRANÇOIS, sous-préfet de Loches, est chargé d'assurer la suppléance de Madame la secrétaire générale d'Indre-et-Loire le vendredi 4 Septembre 2020 après midi.

Article 2 Mme la secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire et M. le sous-préfet de Loches sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 4 septembre 2020

La Préfète,

Marie LAJUS